

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE NICOLET-YAMASKA  
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 6 novembre 2023, à 19 h 30.

Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire, siège 1

Benoit Lussier, siège 2

Line Pellerin, siège 3

François Page, siège 4

René St-Pierre, siège 6

M. Saül Bergeron est absent à la réunion

M. François Noël est désigné greffier-trésorier de la séance.

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 30

### 2023-11-091 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **3. PROCÈS-VERBAUX**

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023.

#### **4. COMITÉS ET INFORMATIONS**

#### **5. ADMINISTRATION**

5.1. Résolution pour les comptes payés et à payer d'octobre et novembre 2023.

5.2. Résolution - Reconnaissance des personnes proches aidantes

5.3. Résolution pour demande de passage de motoneige

5.4. Résolution pour demande de passage du Club de Quad les Baroudeurs 2023-2025

5.5. Demande de don Moisson Mauricie Centre-du-Québec

5.6. Adoption du règlement 203-2023 modifiant le règlement 104-2009 concernant l'imposition d'une taxe pour le financement du centre d'urgence 9-1-1.

#### **5. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**

6.1. Permis de construction du mois de septembre 2023.

6.2. Dépôt du rapport du Canadien National

#### **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **8. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

En conséquence

il est proposé par madame Liliane St-Hilaire

appuyé par monsieur Benoit Lussier

et résolu,

**QUE** l'ordre du jour est accepté.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

### 2023-11-092 **3.1 - PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2023**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023;

**ATTENDU QUE** le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le greffier-trésorier de la séance;

En conséquence,

il est proposé par monsieur François Page

appuyé par monsieur René St-Pierre

et résolu,

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

## INFORMATIONS / COMITÉS

### LOISIRS

Il y aura un spectacle d'humour à Aston le 18 novembre, il est toujours temps de se procurer des billets pour venir assister à cette soirée. Les profits amassés iront au Noël des enfants qui aura lieu le 3 décembre 2023 entre 10 h 30 et 15 h

### RIGIDBNY

- Les membres de la régie souhaitent former une société d'économie mixte (SEM) pour le plan de gestion des matières organiques. Le but de cette société est d'être partenaire avec le promoteur à 51 % par la RIGIDBNY.
- La nouvelle taxation des déchets passera de 142.50 \$ par service à 167.50\$. Cela montre une augmentation de 25\$ pour l'année 2024 pour la collecte d'un bac de recyclage et d'un bac à ordures.

### RISI

La réunion a principalement été axée sur le budget de la régie incendie

### BIBLIOTHÈQUE

- Il y a un sondage en cours actuellement sur la page Facebook de la bibliothèque afin d'ouvrir une nouvelle plage horaire pour les gens qui veulent des livres ou des jeux de société. Nous vous invitons à venir commenter en fonction de vos préférences.
- Le 25 novembre 2023, il y aura une activité de poésie à la bibliothèque

### CDÉ

- Le dépanneur a fait l'accueil de deux nouveaux employés. Il y aura plusieurs nouveautés à venir.

### MADA

- Jeudi le 9 novembre, il y aura un dîner au p'tit café avec Mme Catherine Carignan. Celle-ci a aidé dans une demande d'aide financière auprès du CIUSSS de 15,624\$.

### MUNICIPALITÉ

- Dépôt des revenus et dépenses de janvier 2023 à novembre 2023 en comparatif avec l'année 2022.
- Dépôt des revenus et dépenses prévus de janvier à décembre 2023 en comparatif avec le budget.
- Il y aura un lac à l'épaule le 11 novembre 2023 afin de clarifier les grandes lignes de l'année 2024 et les suivantes.
- L'horizon du projet des eaux usées est de plus en plus probable. Pour le moment, les travaux sont prévus à la fin de l'année 2025 ou au début de l'année 2026. La municipalité est toujours à l'attente des plans préliminaires afin d'orienter les décisions à prendre pour les prochains mois. Il y aura une consultation pour bien établir les lignes directrices de ce projet lorsque nous aurons l'ensemble des données.
- Le processus des ventes pour des taxes non payées commence au mois de décembre, pour plus d'informations ou pour obtenir des solutions, vous devez communiquer avec le bureau municipal.

## ADMINISTRATION

### 5.1 - COMPTES PAYÉS ET À PAYER

#### RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Fournisseur	Description	Montant	# Chèque
Infotech	Comptes de taxe	333,43 \$	7107
Croix-Rouge	Entente signée en octobre	225,00 \$	7108
RIGIDBNY	Quotes-parts novembre (11/12)	3 430,00 \$	7109

MRC Nicolet-Yamaska	Service d'inspection	55,99 \$	7110
Techni-consultant	Service professionnel pour 10e rang	336,31 \$	7111
Canadien National	Entretien passage à niveau trimestre 4	979,50 \$	7112
George Boudreault	Divers travaux (asphalte, panneau, vérif.)	1 912,90 \$	7113
Excavation des ormes	Travaux rue Morin	402,41 \$	7114
Home Hardware	Ciment de réparation et teinture	65,73 \$	7115
La belle Québécoise	Diesel et essence	96,96 \$	7116
Mégaburo	Copie NB et couleur	100,79 \$	7117
Energie et Ress. Nat.	Avis de mutation	15,00 \$	7118
François Noël	Salaire (6 sem) 24 septembre au 4 novembre	5 473,11 \$	7119
Buropro Citation	Papier, étiquette et papeterie	128,13 \$	7120
Surplus C. G. Inc.	Bois et vis pour dépanneur (refacturé)	23,05 \$	7121
Petite caisse	Achat petite caisse Janvier à Novembre	149,62 \$	7122
<b>Total des chèques</b>		<b>13,169.50 \$</b>	
<b>Récurrent</b>			
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois)	353,65 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Bureau municipal (par 2 mois)	151,76 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Loisirs d'Aston (par 2 mois)	85,61 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Garage Municipal (par 2 mois)	49,20 \$	Vir. bancaire
Raymond Simoneau	Salaire 24-09 au 21-10 (4 sem)	1 326,60 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet municipalité	57,61 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet dépanneur	51,74 \$	Vir. bancaire
Grenco	Location photocopieur	118,51 \$	Vir. bancaire
Banque Nationale	Paiement de l'emprunt	2 098,90 \$	Vir. bancaire
Poste Canada	Timbres	105,78 \$	Vir. bancaire
Suite Microsoft	Licence Office mensuelle	80,71 \$	Visa
VOIP. MS	Téléphone carte de temps (100 US + tx)	161,50 \$	Visa
<b>Total des virements</b>		<b>4,641.57 \$</b>	

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence  
il est proposé par monsieur René St-Pierre  
appuyé par madame Line Pellerin  
et résolu,

**QUE** le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.

2023-11-094

## 5.2 – RÉSOLUTION – RECONNAISSANCE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES

**CONSIDÉRANT** que la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 5 au 11 novembre 2023 sous le thème *Ensemble cultivons l'humain* ;

**CONSIDÉRANT** que cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique ;

**CONSIDÉRANT** que 35 % des adultes québécois sont proches aidants, donc 2,4 millions de Québécois qui accompagnent un de leurs proches en lui fournissant de l'aide ou des soins au moins 1h par semaine.

**CONSIDÉRANT** que les proches aidants entre 45 et 64 ans sont les plus nombreux. Les 18 - 44 ans représentent 33% des aidants, tandis que 27% ont plus de 65 ans.

**CONSIDÉRANT** que les proches aidants travaillent à temps plein pour 46 % d'entre eux. Le rôle de personne aidante, est un rôle additionnel, qui s'ajoute à une vie déjà bien remplie.

**CONSIDÉRANT** que les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement des communautés plus inclusives ;

**CONSIDÉRANT** que le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités et les villes forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne :

En invitant les citoyennes et les citoyens à témoigner de la bienveillance aux personnes proches aidantes ;

En invitant les entreprises, les organisations et les institutions sur leur territoire à instaurer des mesures pour une meilleure conciliation travail proche aide ;

En encourageant les initiatives organisées sur le territoire, tout au long de l'année, pour sensibiliser la population aux différents enjeux de la proche aide et pour soutenir les personnes proches aidantes ;

En proclamant la semaine du 5 au 11 novembre 2023, « Semaine nationale des personnes proches aidantes » lors d'un conseil municipal.

En conséquence

il est proposé par monsieur Benoit Lussier

appuyé par madame Liliane St-Hilaire

et résolu,

**D'APPUYER** et de promouvoir la Semaine nationale des personnes proches aidantes sous le thème « Ensemble cultivons l'humain ».

2023-11-095

### **5.3 – RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE PASSAGE DE MOTONEIGE 2023-2024**

**CONSIDÉRANT** la demande pour le passage du club de motoneige sur le territoire de la municipalité d'Aston-Jonction.

**CONSIDÉRANT** que les zones de passage n'ont pas été modifiées depuis les dernières années.

En conséquence

il est proposé par monsieur René St-Pierre

appuyé par madame Line Pellerin

et résolu,

**D'autoriser** la traverse pour les sentiers de motoneiges du Club de motoneige du Centre du Québec à la jonction du 3<sup>e</sup> rang et de la route des pins. De plus, le conseil autorise le passage sur le 3<sup>e</sup> rang entre les numéros civiques 1320 et 1360.

2023-11-096

### **5.4 – RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE PASSAGE DU CLUB DE QUAD LES BAROUDEURS 2023-2025**

**CONSIDÉRANT** la demande de renouvellement des droits de passage du club de Quad les baroudeurs.

il est proposé par monsieur Benoit Lussier

appuyé par madame Line Pellerin

et résolu,

**QUE** la municipalité accepte de renouveler les droits de passage aux endroits suivants pour l'année 2023 à 2025:

- De la route de la voie ferrée jusqu'à l'intersection du rang 10 sur une longueur de 0,6 km
- Vers l'ouest jusqu'au numéro civique 2265 sur une longueur de 1,03 km
- Le rang 3 sur 1 km
- La rue Vigneault

2023-11-097

## **5.5 DEMANDE DE DON MOISSON MAURICIE CENTRE DU QUÉBEC.**

**CONSIDÉRANT** la mission de Moisson Mauricie Centre du Québec sur le territoire.

**CONSIDÉRANT** la réception de la demande d'aide financière de l'organisme.

### **En conséquence**

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire

Appuyé par monsieur René St-Pierre

Et résolu,

**D'AUTORISER** le versement de 75\$ pour la demande d'aide financière

2023-11-098

## **5.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT 203-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 104-2009 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DU CENTRE D'URGENCE 9-1-1.**

### **Règlement n°203-2023 modifiant le règlement n°104-2009 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.**

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement n°104-2009 est remplacé par le suivant :

- À compter du 1er janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le règlement n°104-2009 est modifié par l'insertion après l'article 4, du suivant :

- Le montant de la taxe est indexé, au 1er janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$ ; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005 \$. Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

4. Le présent règlement abroge le règlement 149-2016 qui représentait une mise à jour du règlement 104-2009 sur les taux.

### **En conséquence,**

il est proposé par monsieur François Page

appuyé par monsieur René St-Pierre

et résolu

**D'ADOPTER** la mise à jour de ce règlement

## **VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**

### **6.1 – PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'OCTOBRE 2023**

Pour le mois en cours, il y a un total d'un permis de construction pour une valeur de 20,000\$.

## 6.2 – DÉPÔT DU RAPPORT DU CANADIEN NATIONAL

Les statistiques des matières transportées du Canadien National a été déposé aux membres du Conseil.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Le déneigement des chemins municipaux sera effectué à nouveau par RPM pour l'année en cours.
- Une demande de suivi pour les pelouses non coupées dans la municipalité a été effectuée.

2023-11-099

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

**CONSIDÉRANT** que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Benoit Lussier  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la séance est levée à 20h00.

---

Christine Gaudet,  
Mairesse

---

François Noël,  
Directeur général & greffier-trésorier